

# DAAF

Détecteur de Fumée



n° DoP 0333-CPR-292118-1



## Recommandation d'installation



### Emplacements contre-indiqués:

Ne pas installer le détecteur :

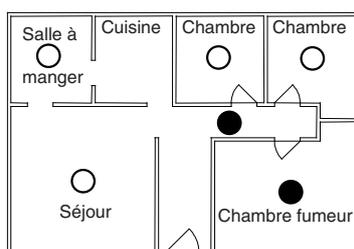
- A moins de 1m des bouches de chauffage, de refroidissement ou d'aération.  
La fumée pourrait être éloignée ou diluée.
- Dans un endroit où la température risque de descendre sous 0°C ou monter au-dessus de +50°C ;  
risque de mauvais fonctionnement du détecteur.
- Dans un local où il y a un risque de condensation. Les salles de bains et buanderies sont à proscrire.
- Là où les fumées peuvent se dégager (cuisine ou garage peu ventilé) et générer des alarmes indésirables.
- Dans un endroit trop poussiéreux

### Emplacements recommandés:

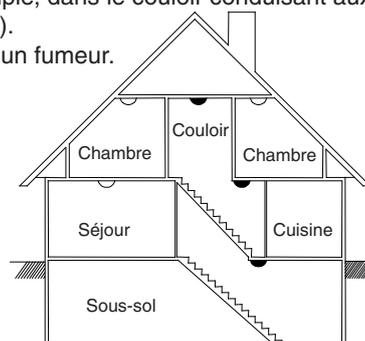
Dans l'habitation :

- Pour une protection renforcée :
  - Placez un détecteur dans chaque pièce, en évitant les emplacements contre indiqués.
- Pour une protection de base :
  - Placez un détecteur à chaque étage.
  - Placez un détecteur à proximité des zones de couchage (par exemple, dans le couloir conduisant aux chambres ; en cas de long couloir > 10m, placez 1 détecteur à chaque extrémité).
  - Placez un détecteur dans chaque chambre à coucher occupée par un fumeur.

- Protection de base
- Protection renforcée

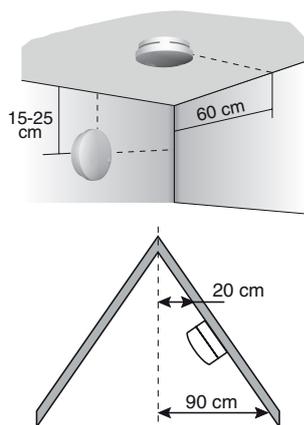


Appartement



Maison

Dans la pièce :



- Le détecteur doit être fixé, de préférence, au plafond et au centre de la pièce.  
Sinon, fixez le à plus de 20 cm de tout obstacle (mur cloison, poutre, ...) et à plus de 60 cm de tout angle de la pièce.

- En cas d'impossibilité, fixez le détecteur sur le mur à une distance comprise entre 15 et 25 cm du plafond.

- En cas de plafond à forte inclinaison, fixez le détecteur à un emplacement compris entre 20 et 90 cm de la verticale passant par le point le plus haut.